

nationalisation et contrôle ouvrier

Les opérations de restructuration de l'économie française se multiplient. Elles s'accompagnent de licenciements, d'augmentation de la productivité et des accidents du travail. Récemment l'annonce de 9 000 licenciements à Sacilor, les morts de Merlebach et d'Usinor Dunkerque l'ont rappelé. Face à cette situation, l'exigence des nationalisations sous contrôle ouvrier devient une urgence

Dans une période d'offensive contre la bourgeoisie, les travailleurs auront à opérer des ruptures décisives. Dans la période actuelle comme dans celle qui suivrait une victoire de la gauche, il faudra faire face au sabotage économique et définir une autre manière de produire et d'orienter l'économie. Les nationalisations en constitue un moyen essentiel.

réagir très vite

Encore faut-il en préciser les conditions et les modalités d'application. La bourgeoisie ne se laisse pas déposséder du pouvoir de décider et d'exploiter sans réagir. Elle cherche à désorganiser l'économie (grève de l'investissement, faute des capitaux et des machines). En cas de victoire électorale, la gauche devra faire face à cette situation, réagir très vite et assurer aux travailleurs le contrôle maximal. Les nationalisations telles qu'elles sont prévues au Programme commun, constituent un point de départ. Mais elles prêtent, parmi les organisations signataires, à des interprétations dissemblables sinon divergentes sur leur nombre, leur importance ou leur contenu (comme le démontre le cas de la sidérurgie que le PCF voudrait voir nationaliser alors que le PS s'y oppose). Or l'acte constituant à nationaliser une entreprise peut être largement dénaturé, comme le montrent les expériences d'après 1945 ou les déclarations de Dassault il y a trois mois.

Si on veut utiliser pleinement cet outil, il sera un enjeu politique. L'évolution de la lutte de classe en dépend. Les patrons se battent et se battront avec tous les moyens dont ils disposent et notamment le blocage des décisions par le processus de recours au conseil constitutionnel ou par l'intermédiaire du Sénat. Il est donc vital de remettre en cause un certain nombre de procédures et d'institutions dès maintenant.

Il faut aussi se rendre compte que si un holding financier ou une banque d'affaires sont nationalisés, cela ne suffit guère à contrôler les entreprises qui en dépendaient. En effet, si avec une participation minoritaire, une banque pouvait contrôler une entreprise, ce ne serait plus vrai au lendemain d'une nationalisation. Celle-ci risque alors de ne s'appliquer qu'à un portefeuille de titres : le problème serait d'ailleurs le même pour les filiales des grandes sociétés

industrielles. La bourgeoisie peut en se réorganisant ne laisser ainsi à certaines nationalisations que des structures financières vides !... à moins que les nationalisations ne soient suffisamment larges et que les structures elles-mêmes soient remises en cause.

Le PSU fera tout en ce sens pour que les travailleurs aient l'initiative et pour que sur leur demande, une nationalisation puisse être ratifiée ; cela peut supposer qu'au lendemain, par exemple, d'une victoire électorale, ceux-ci prennent les devants en s'organisant dans l'entreprise pour prendre la nationalisation en charge. Mais nous ne considérons pas pour autant que la nationalisation soit toujours la seule solution. Il serait inutile de nationaliser à tour de bras, si cela ne permettait pas de faire progresser le contrôle des travailleurs sur l'économie, si cela ne s'appuyait pas sur une mobilisation effective.

un pas vers le pouvoir des travailleurs

Notre perspective est celle de l'appropriation collective des moyens de production : ce qui est visé c'est la socialisation et non l'étatisation qui n'est pas, comme la situation au sein des entreprises nationalisées le démontre, une véritable rupture.

La volonté et la capacité des travailleurs concer-



nés d'intervenir dans la gestion de l'entreprise est essentielle : contrôle de ce qui se passe dans l'entreprise, mais aussi, sur la base d'informations

précises, liaison avec les travailleurs de la même branche pour jouer un rôle entraînant dans l'extension du contrôle. C'est ainsi que les travailleurs de Lip posent la question de la nationalisation de leur entreprise, non par souci corporatiste, mais pour être un lieu d'unification des intérêts de tous les travailleurs de l'industrie horlogère.

Le Programme commun est limitatif sur ce sujet : le comité d'entreprise n'a rien à dire sur les problèmes d'emploi, la gestion des comptes, etc. La nature du comité d'entreprise, lieu de discussion entre les syndicats et la direction, n'est pas changée. La participation des travailleurs à la gestion est soumise à un accord tripartite : Etat, patron, syndicats, ce qui en fait renforce la position de l'Etat dans une entreprise nationalisée. Pourtant, dès aujourd'hui, des actions sont menées sur des exigences posées par les syndicats : ouverture des livres de compte, veto du CE sur les licenciements, libre information en assemblée générale sur le lieu de travail, pendant le temps de travail. Ces dispositions peuvent être appliquées immédiatement. Elles ne changent pas la nature du système, mais elles enlèvent un peu du pouvoir féodal des patrons. Il reste que l'organisation syndicale n'a pas pour but de gérer l'entreprise. C'est pour cela que le PSU propose de transformer le comité d'entreprise pour en faire un véritable comité de contrôle.

Ce pouvoir ne devra pas être formel. Il devra porter sur la nature et la finalité de la production, contre

la division capitaliste du travail. L'établissement d'un plan, la discussion sur les problèmes de « gestion » au niveau de l'entreprise posent le problème du « que produire ? pour qui ? ». C'est dans le cadre du débat démocratique du plan que les usagers, les travailleurs, doivent définir les choix dans lesquels va s'inscrire le fonctionnement de telle ou telle entreprise. Sur la base de rétablissement d'un contrat de programme, le conseil d'administration, représentant les travailleurs de l'entreprise et comprenant les usagers, étudierait dans le cadre du plan les reconversions nécessaires aux nouveaux besoins de la société de transition, la disparition de secteurs parasites devant être élaborée et décidée collectivement.

Si le PSU pose l'axe de la nationalisation sous contrôle ouvrier, c'est pour éviter une étatisation et aller vers une socialisation de l'entreprise, c'est-à-dire vers un contrôle réel des travailleurs au niveau de l'entreprise, ouvrant la voie sur l'ensemble de la société, et non pas un exécutif des décisions de l'Etat. ■